



**VILLE DE
KINGSEY FALLS**

AVIS PUBLIC

AVIS est, par la présente, donné :

QU'à sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le Conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls a présenté le projet de règlement numéro 18-03 modifiant le règlement numéro 01-05 relatif au traitement des élus municipaux en application de la Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001);

QUE ce projet de règlement est rendu nécessaire à la suite des modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001) par l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13);

Que ledit projet de règlement peut se résumer comme suit :

- établir la rémunération des membres du conseil municipal à compter du 1^{er} janvier 2018.

QUE le Conseil municipal prévoit adopter ce règlement dans le cours de la séance ordinaire à être tenue à 19 h 30, le lundi 5 mars 2018, à l'hôtel de ville, 15, rue Caron, à Kingsey Falls.

QU'une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale, à l'hôtel de ville de Kingsey Falls, durant les heures normales de bureau.

Donné à Kingsey Falls, le 9 février 2018

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière